

SCI A.M.

Société Civile Immobilière

Au capital de 100 euros

Siège social : 178 Chemin des Mines – 83310 COGOLIN

RCS FREJUS n° 100 169 572

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

EN DATE DU 02 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars,

Les associés de la SCI A.M. se sont réunis en assemblée générale, sur convocation du gérant, et ont adopté les résolutions suivantes :

Étaient présents :

- Monsieur Mattéo Elliot Michel ADLER,
Propriétaire de 1 part sociale en pleine propriété ;
- La société ADLER INVESTISSEMENT, SARLU au capital de 1 000 euros,
représentée par son Gérant Monsieur Mattéo ADLER,
propriétaire de 99 parts sociales en pleine propriété.

L'ensemble des associés étant présent, la réunion est valablement constituée sans qu'il soit besoin de justifier de formalités préalables de convocation.

La présidence est assurée par Monsieur Mattéo ADLER, en sa qualité de gérant.

ORDRE DU JOUR

- Agrément de la cession de 50 parts sociales par la société ADLER INVESTISSEMENT au profit des sociétés HSC, HTC et JIGI INVESTISSEMENT.
- Mise à jour de l'article 7 des Statuts,

EXPOSÉ DU GÉRANT

Le gérant expose aux associés que la société ADLER INVESTISSEMENT a manifesté son intention de céder 50 parts sociales de la SCI A.M., selon la répartition suivante :

- 17 parts sociales numérotées 2 à 18 à la société HSC, SASU au capital de 1 000 euros, dont le siège social est ZAC DELLI-ZOTTI Lotissement n°20, 83700 SAINT-RAPHAËL, immatriculée au RCS de FREJUS sous le numéro 901 766 360, représentée par Monsieur Sébastien CERDAN, Président ;
- 17 parts sociales numérotées 19 à 35 à la société JIGI INVESTISSEMENT, SARL au capital de 24 160 euros, dont le siège social est 77 Rue Montgolfier, Immeuble le

Gallus, 83600 FREJUS, immatriculée au RCS de FREJUS sous le numéro 490 984 655, représentée par Monsieur Guy INSOU, Gérant ;

– 16 parts sociales numérotées 36 à 51 à la société HTC, SASU au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 1865 route de Barjols, 83143 LE VAL, immatriculée au RCS de DRAGUIGNAN sous le numéro 925 398 216, représentée par Monsieur Cédric TORRESANI, Président.

Cette cession est consentie au prix global de CINQUANTE EUROS (50 €), soit UN EURO (1€) par part sociale.

Le gérant rappelle que conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, la présente cession est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Il invite les associés à se prononcer sur l'agrément des cessionnaires.

PREMIERE RESOLUTION ***Agrément de la cession de parts sociales***

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé du gérant, décide d'agréer la cession de 50 parts sociales de la SCI A.M. par la société ADLER INVESTISSEMENT au profit des sociétés HSC, HTC et JIGI INVESTISSEMENT, dans les conditions exposées ci-dessus.

En conséquence, les sociétés HSC, HTC et JIGI INVESTISSEMENT sont agréées en qualité de nouveaux associés de la SCI A.M. à compter de ce jour.

À l'issue de cette cession, la répartition du capital social sera la suivante :

- | | |
|---|----------|
| - Monsieur Mattéo ADLER, | |
| <i>Une part sociale en pleine propriété, numérotée 1 ci</i> | 1 part |
| - La Société HSC | |
| <i>Dix-sept parts sociales en pleine propriété, numérotées 2 à 18, ci</i> | 17 parts |
| - La Société JIGI INVESTISSEMENT | |
| <i>Dix-sept parts sociales en pleine propriété, numérotées 19 à 35, ci</i> | 17 parts |
| - La Société HTC | |
| <i>Seize parts sociales en pleine propriété, numérotées 36 à 51, ci</i> | 16 parts |
| - La société ADLER INVESTISSEMENT, | |
| <i>Quarante-neuf parts sociales en pleine propriété, numérotées 52 à 100 ci</i> | 49 parts |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION ***Mise à jour statutaire***

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de mettre à jour l'article 7 des Statuts comme suit :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL
(Début de l'article demeure inchangé)

- Monsieur Mattéo ADLER,
Une part sociale en pleine propriété, numérotée 1 ci 1 part
- La Société HSC
Dix-sept parts sociales en pleine propriété, numérotées 2 à 18, ci 17 parts
- La Société JIGI INVESTISSEMENT
Dix-sept parts sociales en pleine propriété, numérotées 19 à 35, ci 17 parts
- La Société HTC
Seize parts sociales en pleine propriété, numérotées 36 à 51, ci 16 parts
- La société ADLER INVESTISSEMENT,
Quarante-neuf parts sociales en pleine propriété, numérotées 52 à 100 ci 49 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : CENT (100) parts sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés, après lecture.

Le Gérant

Monsieur Mattéo ADLER

SARL ADLER INVESTISSEMENT

Signé par Mattéo ADLER
Le 2 mars 2026

Signed with doc_v0.1
Universign tx_vZ3pdJb9wXQw